

■ **B. Cotting S.A. en liquidation**, à Fribourg, l'exploitation d'une entreprise de construction, etc. (FOSC du 16.12.2002, p. 6). La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 2, de l'ORC.

Journal no 222 du 16.01.2004  
(02082978 / CH-217.0.131.361-7)